Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 022-212201214-20260619-2026_61-DE

DÉLIB. 2026-61

Département
Des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Guingamp

Commune de
LANVOLLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 juin

Date de convocation
12.06.2026

Date d'affichage
12.06.2026

Nombre de conseillers

En exercice	19
Présents	13
Votants	18

L'an deux mille vingt-six
le vendredi 19 juin à 20 heures,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain SAPIN, Maire.

Etaient présents :
M. Alain SAPIN - M. Dominique PRIGENT - M. Matthieu BATHEDOU Mme Margaux LE FEVRE - M. Jacques BROUDER - Mme Monique LE VOGUER - Mme Marie-Françoise LIMPALAER - Mme Marie-Annick THOMAS - Mme Sylvie TRILLOT - Mme Pascale PENVEN Mme Gwenaëlle BRIGOT - Mme Patricia MARTIN - M. Philippe MAUPIN

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Mme Aurélie LE PENNEC

Absents représentés :
M. Yann DASPREMONT représenté par M. Dominique PRIGENT
M. Gilles HENAFF représenté par Mme Sylvie TRILLOT
M. Steeve PADIOLEAU représenté par Mme Margaux LE FEVRE
M. Gwendal BESSON SCARABIN représenté par M. Matthieu BATHEDOU
M. Luis FERNANDES représenté par M. Alain SAPIN

Madame Pascle PENVEN a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Participation financière 2026 à profit de l'école privée « Sacré Cœur »

Pour rappel, la participation est régie par le contrat d'association pour les classes primaire et par la convention pour les classes maternelle.

La participation est calculée en fonction du nombre d'enfant lanvollonnais scolarisés à l'école privée sur la base du coût de fonctionnement de l'école Yves Jouan.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 022-212201214-20260619-2026_61-DE

Ecole Yves Jouan	Charges	Nbre mater	Nbre prim	Coût mater	Coût prim
Cout de fonctionnement	21 366.50 €	56	76	161.87 €	161.87 €
Personnel entretien	16 359 €			123.93 €	123.93 €
Personnel maternelle	50 984 €			910.43 €	
Total				1 196.23 €	285.80 €

École sacré cœur

20 maternelles x 1 196.23 € = **23 924.60 €**

26 primaires x 285.80 € = **7 430.80 €**

Soit un total de : **31 355.40 €**

Piscine :

Entrées : 1 605.90 / 76 = 21.13 €

26 primaires x 21.13 € = **549.39 €**

Trajets : 2 556.04 € / 76 = 33.63 €

26 primaires x 33.63 € = **874.43 €**

1 423.82 €

Total subvention : **32 779.22 €**

Versement déjà effectué : **15 411.45 €**

Reste à verser 17 367.77 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres votants :

- **DE VALIDER** l'avis de la commission finances du 18 juin 2026
- **D'APPROUVER** le coût de fonctionnement de l'école Yves Jouan
- **D'APPROUVER** le calcul de la participation communale à profit de l'école privée Sacré Cœur pour un montant global de 32 779.22€
- **DE DIRE** que le versement se fera en deux fois suivant les modalités de la convention
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
Alain SAPIN

La secrétaire de séance
Mme Pascale PENVEN

MAIRIE DE LANVOLLON 22290

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 25 JUIN 2026